

**TABLEAU RECAPITULATIF : LES TAXES OBLIGATOIRES**

	TH	TFPNB	TAFNB	TFPB	CET		TASCOM
	Taxe d'Habitation (TH)	Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB)	Taxe Additionnelle sur le foncier non bâti (TAFNB)	Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) <sup>1</sup>	Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)
REF. CGI	1407 et suiv.	1393 et suiv.	1519 I	1380 et suiv.	1447 et suiv.	1586 ter	>>>
REF. BOFiP	BOI-IF-TH	BOI-IF-TFNB	BOI-IF-AUT-80	BOI-IF-TFB	BOI-IF-CFE	BOI-CVAE	BOI-TFP-TSC
<b>REGION</b>						50 %	
<b>DEPARTEMENT</b>				Taux voté		23,5 % <sup>2</sup>	
<b>Commune</b> membre d'un EPCI à FPA	Taux voté	Taux voté	100 % sauf délibération d'affectation à son EPCI	Taux voté	Taux voté	Fraction 26,5 %	100 % sauf délibération d'affectation à son EPCI
<b>EPCI FPA</b>	Taux voté	Taux voté	0 % sauf récupération part communale sur délibération	Taux voté	Taux voté	Fraction 26,5 %	0 % sauf récupération part communale sur délibération
<b>Commune</b> membre d'un EPCI à FPZ (hors zone)	Taux voté	Taux voté	100 % sauf délibération d'affectation à son EPCI	Taux voté	Taux voté	Fraction 26,5 %	100 % sauf délibération d'affectation à son EPCI
<b>Commune</b> membre d'un EPCI à FPZ (dans la zone)					0 %	0 %	0 %
<b>EPCI FPZ (hors zone)</b>	Taux voté	Taux voté	0 % sauf récupération part communale sur délibération	Taux voté	Taux voté	Fraction 26,5 %	0 % sauf récupération part communale sur délibération
<b>EPCI FPZ (dans la zone)</b>					100 % Taux voté	26,5 %	100 %
<b>Commune</b> membre d'un EPCI à FEU (éoliennes)				Taux voté	0 %	26,5 %	
<b>EPCI FEU (éoliennes)</b>				Taux voté	100 % Taux voté	0 %	
<b>Commune</b> membre d'un EPCI à FPU	Taux voté	Taux voté	0 %	Taux voté	0 %	0 %	0 %
<b>EPCI FPU</b>	Taux voté	Taux voté	100 % Taux fixe	Taux voté	100 % Taux voté	26,5 % <sup>3</sup>	100 %

<sup>1</sup> Voir Décret n° 2011-1232 du 3 octobre 2011 relatif aux modalités de détermination, de répartition et de reversement du produit de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises aux collectivités territoriales.

<sup>2</sup> Collectivités uniques de Guyane, Martinique et Mayotte 73,5 %

<sup>3</sup> Métropole de Lyon 50 % (part du bloc communal + part départementale)

**TABLEAU RECAPITULATIF : LES TAXES OBLIGATOIRES – L'IMPOSITION FORFAITAIRE DES ENTREPRISES DE RESEAU**

PART	IFER										
Type Collectivité	Taxe sur les éoliennes terrestres (IFTET)	Taxe sur les Hydroliennes (IFTEH)	Centrales de production d'énergie électrique d'origine nucléaire ou thermique à flamme (IFELEC)	Centrales de production d'énergie électrique d'origine photovoltaïque (IFEPEH) ou hydraulique (IFEH)	Transformateurs électriques (IFTR)	Station radioélectrique (IFRAD)	Matériel roulant utilisé sur le réseau ferré national (IFROU)	Répartiteurs principaux de la boucle locale cuivre (IFREP)	Installations de gaz naturel liquéfié (IFIGAZ) et stations de compression (IFSCGAZ)	Stockage souterrain de gaz (IFSTGAZ)	Canalisations de transport de gaz naturel et d'autres hydrocarbures (IFCGAZ)
REF. CGI	1519 D	1519 D	1519 E	1519 F	1519 G	1519 H	1599 quater A 1649 A ter	1599 quater B	1519 HA	1519 HA	1519 HA
REF. BOFiP	BOI-TFP-IFER										
REGION							100 %	100 %			
DEPARTEMENT	30 %	50 %	50 %	50 %		1/3				0 %	50 %
Commune membre d'un EPCI à FPA	20 %	50 %	50 % sauf délibération d'affectation à son EPCI	50 % sauf délibération d'affectation à son EPCI	100 % sauf délibération d'affectation à son EPCI	2/3 sauf délibération d'affectation à son EPCI			100 % sauf délibération d'affectation à son EPCI	50 % sauf délibération d'affectation à son EPCI	50 % sauf délibération d'affectation à son EPCI
EPCI FPA	50 %	0 %	0 % sauf récupération part communale sur délibération	0 % sauf récupération part communale sur délibération	0 % sauf récupération part communale sur délibération	0 % sauf récupération part communale sur délibération			0 % sauf récupération part communale sur délibération	50 % sauf récupération part communale sur délibération	0 % sauf récupération part communale sur délibération
Commune membre d'un EPCI à FPZ (hors zone)	20 %	50 %	50 % sauf délibération d'affectation à son EPCI	50 % sauf délibération d'affectation à son EPCI	100 % sauf délibération d'affectation à son EPCI	2/3 sauf délibération d'affectation à son EPCI			100 % sauf délibération d'affectation à son EPCI	50 % sauf délibération d'affectation à son EPCI	50 % sauf délibération d'affectation à son EPCI
Commune membre d'un EPCI à FPZ (dans la zone)											
EPCI FPZ (hors zone)	50 %	0 %	0 % sauf récupération part communale sur délibération	0 % sauf récupération part communale sur délibération	0 % sauf récupération part communale sur délibération	0 % sauf récupération part communale sur délibération			0 % sauf récupération part communale sur délibération	50 % sauf récupération part communale sur délibération	0 % sauf récupération part communale sur délibération
EPCI FPZ (dans la zone)											
Commune membre d'un EPCI à FEU (éoliennes)	0 %	50 %	50 % sauf délibération d'affectation à son EPCI	50 % sauf délibération d'affectation à son EPCI	100 % sauf délibération d'affectation à son EPCI	2/3 sauf délibération d'affectation à son EPCI			100 % sauf délibération d'affectation à son EPCI	50 % sauf délibération d'affectation à son EPCI	50 % sauf délibération d'affectation à son EPCI
EPCI FEU (éoliennes)	70 %	0 %	0 % sauf récupération part communale sur délibération	0 % sauf récupération part communale sur délibération	0 % sauf récupération part communale sur délibération	0 % sauf récupération part communale sur délibération			0 % sauf récupération part communale sur délibération	50 % sauf récupération part communale sur délibération	0 % sauf récupération part communale sur délibération
Commune membre d'un EPCI à FPU	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %			0 %	0 %	0 %
EPCI FPU	70 %	50 %	50 %	50 %	100 %	2/3			100 %	100 %	50 %